



DOSSIER DE DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL

A transmettre ou à déposer avant le
15 août 2011

. VILLE D'ORLEANS, Espace Famille, Place de l'Etape, 45040
ORLEANS CEDEX 01

. MAIRIES DE PROXIMITE

. Par mail à espace-famille@ville-orleans.fr

Année 2011

SITUATION ACTUELLE DE LA FAMILLE

LES DEMANDEURS

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Madame

Mademoiselle

NOM D'USAGE _____

NOM PATRONYMIQUE _____

(nom de jeune fille)

Prénom _____

NE(E) LE _____

ADRESSE

N° et rue : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal / Ville : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Téléphone personnel : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Téléphone portable : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Courriel (si vous souhaitez recevoir votre attestation de QF par courriel) : _____

N° allocataire CAF :

Autre régime, préciser :

ENFANTS A CHARGE

NOM et Prénom

NE(E) LE

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

AUTRES PERSONNES A CHARGE

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

|_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

DOCUMENTS A FOURNIR

Joindre uniquement les photocopies des justificatifs.

A fournir obligatoirement

- Avis d'impôts sur les revenus 2009 ou avis de non imposition.
- Une attestation de paiement (CAF, MSA, autres) de moins de trois mois, si vous percevez des prestations familiales (allocation familiale, complément familial, ...) ou des minima sociaux (RSA, AAH) ou des allocations logements.
Ou à défaut, les justificatifs de la composition familiale (livret de famille ou extrait(s) d'acte de naissance) et de l'identité des demandeurs (pièce d'identité ou titre de séjour valide).
- Si vous êtes concerné**, joindre la ou les carte(s) d'invalidité, ou la décision de la Maison Départementale des Personnes handicapées.

En cas de changement de situation professionnelle et/ou familiale intervenu depuis le 1er janvier 2010, joindre :

Pour la situation professionnelle

- Les justificatifs des ressources des deux derniers mois, en cas de reprise d'une activité rémunérée.
- La dernière notification d'ASSEDIC et le dernier avis de paiement, en cas de perte d'emploi.
- Une notification de la C.A.F ou de la M.S.A de moins de trois mois, si vous percevez le R.S.A. ou la P.A.J.E - complément d'activité.
- Les deux derniers avis de paiement, si vous percevez une retraite, une rente ou une pension.

Joindre également les justificatifs des ressources perçues durant les deux derniers mois, par les autres membres du foyer.

Pour la situation familiale

- ou Le livret de famille
- ou Extrait(s) d'acte de naissance,
- ou Décision de garde confiée (joindre un document légal, un jugement le plus souvent)
- et En cas de divorce ou de séparation, joindre un extrait de jugement ou de la convention provisoire (ou autre) faisant apparaître le droit de garde et la pension alimentaire.
- Une notification de la C.A.F ou de la M.S.A de moins de trois mois, si vous percevez des prestations familiales (allocation familiale, complément familial, ...) ou des minima sociaux (RSA, AAH) ou des allocations logements.

La Ville informe le demandeur qu'elle s'autorise à vérifier l'exactitude des informations fournies et peut demander tout justificatif complémentaire.

Le demandeur soussigné :

- **Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés au présent dossier**
- **Certifie avoir pris connaissance des informations contenues dans le présent dossier**

Fait à Orléans, le :

Signature :

A SAVOIR

A quoi sert le quotient familial ?

Il permet à chaque famille de bénéficier de tarifs établis en fonction de ses ressources et de sa composition familiale pour les prestations suivantes : la restauration scolaire, les activités périscolaires, l'A.L.S.H., les classes de découverte, le conservatoire, les piscines et la patinoire municipales (uniquement pour les codes 1 et 2).

Comment est calculé le quotient familial ?

Il est calculé à partir des ressources et de la composition familiale que vous avez communiquées.

Comment recevoir votre attestation ?

Le quotient familial est valable du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 ; votre nouvelle attestation vous sera adressée à votre domicile ou par email si vous avez fourni votre adresse courriel à l'Espace Famille.

Comment compléter le dossier ?

Si vous ne disposez plus des attestations demandées, vous pouvez vous les procurer en vous adressant aux organismes concernés directement, ou par téléphone, ou sur leur site Internet.

Tout dossier doit être complet pour être instruit.

Le quotient familial peut-il être révisé ?

En cas de changement de situation familiale (modification de la composition familiale) et/ou professionnelle (reprise, perte ou cessation d'activité) postérieur à la présente déclaration, votre dossier pourra être révisé sur présentation des nouveaux justificatifs.

L'Espace Famille vous remercie et reste à votre disposition
pour tout complément d'informations.

Contacts :

Espace Famille

☎ 02.38.79.26.82

✉ espace-famille@ville-orleans.fr

Vous pouvez consulter le site Internet de la ville
www.orleans.fr